

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- procurations : 8
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME FERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

**Etait absente excusée** : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/58

#### **Objet : Partenariat entre l'association Nord Est Toulousain en Transition et la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Nord-Est Toulousain en Transition (NETT) a proposé à la commune de planter une micro-forêt sur son territoire selon la méthode Miyawaki.

La méthode Miyawaki consiste à planter une micro-forêt dense, multi-strates, d'essences locales en s'inspirant des mécanismes des forêts naturelles, au bénéfice de la biodiversité et de l'environnement.

Ce projet de plantation s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets auquel Toulouse en Transition (TT) a répondu et obtenu un financement de la Région Occitanie au travers du budget participatif « Ma solution pour le climat ». Ce financement a pour objectif d'essaimer les micro-forêts sur le territoire Occitan.

NETT est associée au collectif TT.

L'association Arbres et Paysages d'Autan (APA) accompagne NETT dans le projet de plantation d'une micro-forêt par notamment le conseil et la fourniture de plants.

Une superficie de 400 m<sup>2</sup> environ dans l'espace vert à l'intersection des avenues de

Cornaudric et des Tourterelles a été retenue.

La mise en œuvre de ce projet implique la signature de deux conventions pour formaliser l'accord entre :

- La commune et l'association NETT, dans le but d'une végétalisation, pour l'occupation précaire et gratuite du domaine public, au titre de l'intérêt général représenté par ce projet.  
Cette convention serait consentie pour une durée de trois ans, pendant laquelle NETT s'engage à entretenir la micro-forêt, et ne pourrait pas faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.
- La commune, l'association NETT et l'association APA afin de déterminer les modalités de partenariat dans le cadre de la mission d'appui d'APA pour l'accompagnement à la plantation de haies et d'arbres champêtres :
  - Pour l'APA :
    - Accompagnement au projet de plantation
    - Accompagnement et appui technique à la plantation
    - Suivi de la plantation sur trois ans
  - Pour la commune et NETT :
    - Réalisation des travaux de préparation du sol
    - Stockage des fournitures dans de bonnes conditions avant travaux de plantation
    - Plantation des arbres et arbustes avant fin mars
    - Mise en œuvre d'un paillage
    - Protection (clôture) et entretien de la plantation sur 3 ans.

Le programme de plantation d'arbres et de haies champêtres est soutenu financièrement par la Région Occitanie dans le cadre de son action Fond Biodiversité. A ce titre, la participation de NETT au mètre linéaire de plantation est estimée à 2,70 €.

Dans ce contexte, un engagement d'au moins 15 ans à préserver la plantation est consenti.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet de plantation d'une micro-forêt d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> environ dans l'espace vert à l'intersection des avenues de Cornaudric et des Tourterelles,
- De l'autoriser à signer les conventions et l'ensemble des pièces administratives nécessaires y afférant.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le projet de plantation d'une micro-forêt d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> environ dans l'espace vert à l'intersection des avenues de Cornaudric et des Tourterelles,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'ensemble des pièces administratives nécessaires y afférant.

*Madame CHRISTINE PERROUX, membre du bureau de l'association NETT, n'a pas participé au vote.*

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 30 JUIN 2022

ID : 031-213105612-20220629-D2022\_58-DE

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le 30 JUIN 2022  
- Affiché le 30 JUIN 2022

  
